

Prêts d'APD et financement des investissements du secteur privé

Dans bien des pays en développement, l'infrastructure économique et sociale est insuffisante, notamment les services de l'électricité, du gaz, des transports, ainsi que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces dernières années, des enjeux mondiaux tels que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, les conflits et le terrorisme, ainsi que les crises financières sont venus s'ajouter aux problèmes de pauvreté. Pour répondre à ces enjeux, la communauté internationale a fixé des objectifs communs, les objectifs de développement durable (ODD), tandis que chaque pays formulait une série de mesures.

Les prêts d'APD constituent des apports de fonds relativement importants, accordés à des conditions concessionnelles aux pays et régions en développement, afin de soutenir leurs efforts de croissance et leurs initiatives de développement.

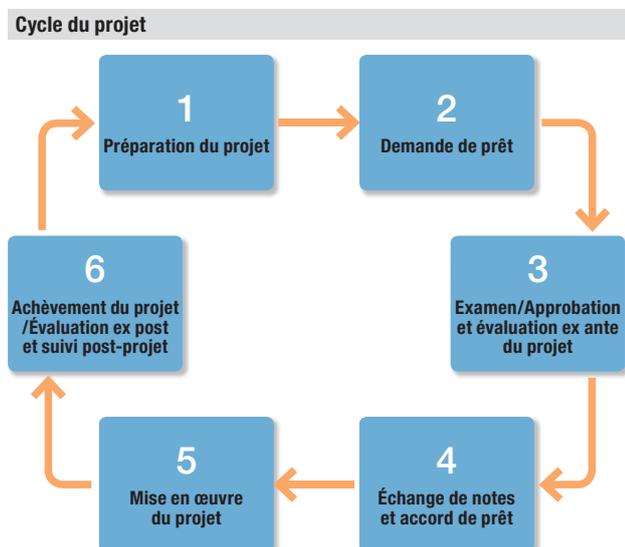
Prêts d'APD

● Soutenir et stimuler l'appropriation des pays en développement

L'appropriation des pays en développement est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté de ces pays. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficiente des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

● Déroulement des prêts d'APD : Cycle du projet

Les prêts d'APD comportent six étapes. Les enseignements tirés de l'évaluation ex post, qui constitue la dernière étape du cycle du projet, sont réinjectés dans la préparation des nouveaux projets. Cet enchaînement de phases est appelé le « cycle du projet ».



● Types de prêts d'APD

1. Prêts pour les projets

1) Prêts-projets

La grande majorité des prêts d'APD sont des prêts-projets. Ce type de financement permet la fourniture d'installations, d'équipements et de services, et/ou la réalisation de travaux de génie civil et d'autres travaux associés, notamment des routes, des centrales électriques ou des installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2) Prêts pour les services d'ingénierie (SI)

Les prêts de ce type sont utilisés pour les services d'ingénierie (SI) nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets. Ces services comprennent des études de faisabilité, des études approfondies du projet sur site, des avant-projets détaillés et la préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, l'obtention de ce type de prêt est subordonnée à l'exécution préalable d'une étude de faisabilité ou similaire et à la confirmation de la nécessité et de la pertinence du projet.

3) Prêts aux intermédiaires financiers

Ces prêts sont octroyés aux institutions financières du pays bénéficiaire en s'appuyant sur le système financier du pays concerné. Ils financent la mise en œuvre des politiques définies, notamment la promotion des PME dans les secteurs de la production manufacturière, de l'agriculture et des autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des personnes ayant de faibles revenus. Ces prêts sont dits « en deux temps », car les fonds transitent par au moins deux institutions financières avant de parvenir aux bénéficiaires finaux. Ce type de prêt permet de proposer des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux dans le secteur privé. Étant accordés par des institutions financières locales, ils permettent également de renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et de développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels servent à la fourniture de matériel et d'équipements, de services et de conseils requis pour la mise en œuvre des plans d'aménagement d'un secteur particulier comprenant plusieurs sous-projets. D'autre part, ils contribuent à l'amélioration des politiques et des systèmes du secteur concerné.

2. Prêts hors projets

1) Prêts-programmes

Les prêts de ce type soutiennent la mise en œuvre de stratégies nationales et de stratégies de réduction de la pauvreté des pays en développement qui souhaitent améliorer leurs politiques et opérer des réformes globales de leurs systèmes. Depuis quelques années, le type de prêt le plus courant consiste à intégrer directement l'apport de ressources dans le budget du

pays ciblé. Après confirmation de la mise en œuvre des premiers éléments de réforme, les consultations se poursuivent dans le cadre d'un soutien aux réformes à long terme. Dans de nombreux cas, les prêts de ce type prennent la forme d'un cofinancement avec la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement (BMD).

2) Prêts de soutien à la balance des paiements

Ces prêts sont accordés aux pays en développement confrontés à des difficultés économiques et exposés à des taux de change toujours plus défavorables. Ils permettent de financer les importations urgentes et essentielles de matériel, et de stabiliser l'économie. Ces prêts sont souvent utilisés pour importer des marchandises dont les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire auront convenu au préalable : machinerie industrielle et matières premières, engrais et pesticides, machines agricoles ou d'autres types.

3) Prêts-programmes sectoriels

Ce sont des prêts de soutien à la balance des paiements qui servent également à soutenir les politiques de développement dans les secteurs prioritaires des pays partenaires. Les fonds en devises locales (fonds de contrepartie), d'un montant correspondant à celui qui a été versé à l'importateur en devises étrangères, sont utilisés pour des investissements destinés au développement d'un secteur spécifique.

Financement des investissements du secteur privé

● Soutien aux projets de développement du secteur privé dans les pays en développement

Ces dernières années, avec la forte progression de l'aide des organisations internationales et des donateurs européens et américains au secteur privé, ce dernier joue un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social des pays en développement. Le financement des investissements du secteur privé (PSIF) vise à stimuler l'activité économique et à améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement par des investissements privés et des prêts pour des projets entrepris par le secteur privé dans les pays en développement.

● Étendue de l'aide

Le PSIF étant réservé à des projets ayant un haut niveau d'efficacité, le programme cible les trois domaines suivants : (1) les infrastructures et l'accélération de la croissance ; (2) les ODD et la réduction de la pauvreté ; et (3) le changement climatique.

● Structure organisationnelle de l'évaluation et du contrôle du risque

Le PSIF a repris avec une structure organisationnelle adaptée pour l'évaluation et le contrôle du risque. Parallèlement aux vérifications et contrôles mutuels entre les départements concernés, la JICA assure une gestion de portefeuille pour l'ensemble du programme par un compte indépendant¹, et elle renforce sa capacité à mettre en œuvre des projets, et à évaluer et gérer les risques.

Utilisation active des prêts d'APD et des projets de financement des investissements du secteur privé pour la promotion des investissements dans des infrastructures de qualité

Lors de la 21^e conférence internationale sur l'avenir de l'Asie, organisée en mai 2015, le premier ministre Shinzo Abe a annoncé le lancement du « Partenariat pour des infrastructures de qualité » et révélé les plans d'aide supplémentaire du Japon pour faire face à la demande colossale en infrastructures. Lors du sommet de l'ANASE pour le commerce et l'investissement de novembre 2015, le premier ministre a proposé des « mesures de suivi pour le "Partenariat pour des infrastructures de qualité" » afin de concrétiser le slogan annoncé en mai. Les plans comprennent des améliorations drastiques du système énoncées ci-dessous.

La JICA encouragera les investissements dans des infrastructures de qualité en coopération avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales et contribuera à la croissance socioéconomique des pays et régions en développement en prenant les ODD en considération.

1. Expansion et accélération de l'aide par l'intermédiaire de la JICA

1-1 Accélération

Afin d'accélérer les procédures de prêt ;

- (i) La période nécessaire aux procédures pour les projets de prêts d'APD du côté gouvernemental sera réduite ; et
- (ii) En ce qui concerne les projets de financement des investissements du secteur privé (PSIF), la période entre la présentation des demandes des entreprises privées et l'évaluation de la JICA sera raccourcie.

1-2 Extension de la couverture de l'aide

La JICA va étendre la couverture du PSIF, et encourager les investissements privés par le co-financement avec des institutions financières privées. Par ailleurs, la JICA va renforcer l'attractivité des prêts en octroyant des prêts libellés en dollars et en introduisant des prêts d'APD avec option de conversion monétaire pour les pays à revenu intermédiaire et revenu intermédiaire supérieur.

2. Collaboration avec la Banque de développement asiatique (BASD)

2-1 Soutien aux partenariats public-privé (PPP) et aux projets

d'infrastructure privés (collaboration pour les projets non souverains)

La JICA va participer à l'établissement d'un nouveau fonds d'affectation spéciale de la BASD et fournir par l'intermédiaire de ce fonds des investissements et des prêts pour des projets d'infrastructure privés et autres PPP de qualité. Jusqu'à 1,5 milliard USD pourront être affectés au cours des cinq prochaines années aux investissements et aux prêts fournis par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale.

2-2 Soutien aux investissements dans les infrastructures publiques (collaboration pour les projets souverains)

Afin de promouvoir des investissements dans des infrastructures de qualité dans le secteur public, la JICA et la BASD vont travailler ensemble pour élaborer des plans d'aide à long terme et fournir une coopération technique et des prêts à des gouvernements étrangers. Jusqu'à 10 milliards USD d'aide pourront être affectés au cours des cinq prochaines années par la JICA et la BASD dans le cadre de cette initiative.

Le gouvernement du Japon, la JICA et la BASD mèneront régulièrement des dialogues politiques de haut niveau pour faciliter les investissements dans des infrastructures de qualité dans le cadre des initiatives mentionnées ci-dessus.

1. Au 31 mars 2016 (fin de l'exercice 2015), sur le compte indépendant réservé au financement des investissements du secteur privé, les prêts représentent 1,293 milliard JPY, les actions des sociétés liées 41,753 milliards JPY et les titres de placement 924 millions JPY. À la même date, les revenus ordinaires représentent 24,439 milliards JPY (dont 24,369 milliards JPY de dividendes sur les placements) et le revenu net est de 23,315 milliards JPY pour l'exercice 2015. Le compte indépendant a reçu des actifs suite aux opérations de financement des investissements du secteur privé le 1^{er} octobre 2008, lorsque la JICA a adopté sa structure actuelle. Les revenus ordinaires sont divisés en dividendes sur les placements, en intérêts sur les prêts et autres revenus liés au financement des investissements du secteur privé. Les dépenses ordinaires sont constituées des pertes de valeur des actions des sociétés liées, des pertes sur les titres de placement, des intérêts sur les emprunts, des provisions en prévision de pertes liées aux prêts, des dépenses d'externalisation et d'autres dépenses liées au financement des investissements du secteur privé. Les revenus et dépenses qui ne sont pas directement liés au financement des investissements du secteur privé (dépenses d'amortissement, dépenses immobilières, dépenses liées au personnel, etc.) n'apparaissent pas sur le compte indépendant.